



Procès – verbal du Conseil municipal
Séance du 14 01 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est à nouveau réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick **MOREL**, Maire

A 19 heures 00, le Maire déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Séance du 14 01 2021		Présent	Absent (e) / excusé(e)	Pouvoir à
MOREL Patrick	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>		
MOLLIER-SABET Françoise	1ère adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LEGROS Laurent	2ème adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>		
RAVACHOL Catherine	3ème adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>		
FOURNIER Nicolas	4ème adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>		
BERENGUER Marion	Conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>		
BOIS Sylviane	Conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>		
BOIZARD Geneviève	Conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLERMOZ Myriam	Conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	Absente et excusée à la présentation des délibérations N°01 et N° 02	
LAURENT Brigitte	Conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>		
LE GALL Roger	Conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>		
MOREL Grégory	Conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>		
OUARD Michel	Conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>		
ROUSSEAU Christelle	Conseillère		Absente / excusée	
SANCHEZ Benjamin	Conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>		

Date de la convocation : 07 01 2021

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 12 2020
- Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance
- Demande de subvention DETR Tennis
- Demande de subvention Région Bonus Relance Tennis
- Demande de subvention Région Equipements sportifs Tennis

- Demande de subvention Région appel à projet Bois Energie Chaudière
- Installation de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) : désignation d'un représentant
- Convention financière route du Guichard et chemin des Gayères
- Tableau des effectifs - mise à jour

DIVERS ET COMMUNICATION :

☛ Date du prochain CM

Nomination d'une secrétaire de séance : Françoise MOLLIER - SABET

APPROBATION DU COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU 09 12 20

Le compte rendu de la séance du 09 12 2020 est approuvé à l'unanimité, par les membres présents

Pour : 13

☛ Délibération N° 01 - 2021

Objet : TENNIS – rénovation des courts de tennis – demande de subvention (Préfecture de l'Isère – DETR)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent LEGROS, adjoint en charge de l'environnement, des bâtiments communaux et de la voirie

Monsieur Laurent LEGROS EXPOSE :

Par délibération du 19 Décembre 2019 le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux de rénovation des terrains de tennis de la commune.

Les travaux envisagés n'ont pas été réalisés.

En complément, il est proposé au conseil municipal de solliciter également une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le montant estimé de l'opération s'élève HT à : **127 304,80 €**

Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, CSPS) : **12 535,00 €**
Travaux : **114 769,80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Pour : 13 voix

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour aider au financement des travaux de rénovation des terrains de tennis communaux. Le montant estimé de l'opération s'élève HT à **127 304,80 €**

Confie le soin aux services administratifs communaux de déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

► Délibération N° 02 - 2021

Objet : Demande de subvention – rénovation des courts de TENNIS - REGION Bonus Relance

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent LEGROS, adjoint en charge de l'environnement, des bâtiments communaux et de la voirie

Monsieur Laurent LEGROS EXPOSE :

Par délibération du 19 Décembre 2019 le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux de rénovation des terrains de tennis de la commune.

Les travaux envisagés n'ont pas été réalisés.

En complément, il est proposé au conseil municipal de solliciter également une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif bonus relance.

Le montant estimé de l'opération s'élève HT à : **127 304,80 €**

Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, CSPS) : **12 535,00 €**

Travaux : **114 769,80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Pour : 13 voix

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour aider au financement des travaux de rénovation des terrains de tennis communaux, dans le cadre du dispositif Bonus Relance.

Le montant estimé de l'opération s'élève HT à **127 304,80 €**

Confie le soin aux services administratifs communaux de déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée de Mme Myriam **GUILLERMOZ**, à la présentation de la délibération N°03.2021.

► Délibération N° 03 - 2021

Objet : Demande de subvention région équipements sportifs tennis

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent LEGROS, adjoint en charge de l'environnement, des bâtiments communaux et de la voirie

Monsieur Laurent LEGROS EXPOSE :

Par délibération du 19 Décembre 2019 le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation des travaux de rénovation des terrains de tennis de la commune.

Les travaux envisagés n'ont pas été réalisés.

En complément, il est proposé au conseil municipal de solliciter également une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'aide au financement des Equipements sportifs.

Le montant estimé de l'opération s'élève HT à : **127 304,80 €**

Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, CSPS) : **12 535,00 €**
Travaux : **114 769,80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Pour : 14 voix

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour aider au financement des travaux de rénovation des terrains de tennis communaux, dans le cadre des aides au financement des équipements sportifs. Le montant estimé de l'opération s'élève HT à **127 304,80 €**

Confie le soin aux services administratifs communaux de déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

► Délibération N° 04 – 2021

Objet : Renouvellement de la chaudière et raccordement de l'école : Demande de subvention à la région Auvergne Rhône - Alpes dans le cadre de l'appel à projet Energies Renouvelables – Bois énergie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGROS, adjoint à l'environnement, aux bâtiments communaux et à la voirie

Monsieur Laurent LEGROS EXPOSE :

Par délibération du 19 Décembre 2019 le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour renouvellement de la chaudière bois et le raccordement au réseau de chaleur de l'école actuellement chauffée à l'électricité.

Les travaux envisagés n'ont pas été encore réalisés.

En complément, il est proposé au conseil municipal de solliciter également une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projet Energies Renouvelables – Bois énergie.

Le montant estimé des travaux s'élève à 129 920 € HT

Le montant estimé de l'ingénierie s'élève à 13 096 € HT

Montant de l'opération : 143 016 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 14 voix

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projet Energies Renouvelables – Bois énergie pour aider au financement de renouvellement de la chaudière bois et de raccordement au réseau de chaleur d'école maternelle. Le montant estimé de l'opération s'élève à 143 016 € HT

Confie le soin aux services administratifs communaux de déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

► Délibération N° 05 – 2021

Objet : Installation de la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) : désignation d'un représentant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Legros, adjoint en charge de l'environnement, des bâtiments communaux et de la voirie

Monsieur Laurent LEGROS expose :

Vu les articles 45 et 46 de la loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que le Pays voironnais anime la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, chargée

- D'évaluer l'accessibilité du cadre bâti existant de la voirie, des espaces publics et des transports
- D'établir un rapport annuel sur les actions menées et de proposer des mesures de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un représentant de la commune de Réaumont, au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Pour : 13

Abstention : 01

► Nomme Brigitte LAURENT

► Délibération N° 06 – 2021

Objet : Travaux Route du Guichard Chemin des Gayères - Convention financière St Blaise du Buis Réaumont

Des travaux d'enfouissement de réseaux ont été effectués en 2019 et en 2020 sur la route du Guichard, située sur la limite entre les communes de Réaumont et Saint Blaise du Buis. La commune de Réaumont a dans les mêmes temps profité de l'opération pour enfouir des réseaux sur une impasse attenante, le chemin des Gayères.

Ces voiries étaient déjà dégradées avant ces travaux d'enfouissement ; leur état, après ces travaux d'enfouissement, nécessite leur rénovation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention financière entre les communes prévoyant les modalités de répartition des dépenses et des recettes pour cette opération et confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la commune de St Blaise du Buis.

La commune de Réaumont et la commune de Saint Blaise du Buis, intéressés par l'opération de rénovation de la Route du Guichard et du Chemin des Gayères sont normalement en charge de la gestion du domaine public qui les concerne par ½ chaussée et plus précisément de la manière suivante : publics des sections ci-après définies :

La commune de Saint Blaise du Buis :

- sur la route du Guichard de son axe à l'accotement au nord compris

La commune de Réaumont :

- sur la route du Guichard de son axe à l'accotement au sud compris

- sur le chemin des Gayères

Le montant des travaux estimé au stade des études préliminaires est le suivant :

Route du Guichard :	90 481,38 € HT soit 108 577,66 € TTC
Chemin des Gayères :	10 780,50 € HT soit 12 936,60 € TTC

La commune de Saint Blaise du Buis assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La répartition prévisionnelle des coûts TTC entre les parties est la suivante

	TOTAL TTC	Réaumont	Saint Blaise du Buis
Route du Guichard	108 577,66 €	54 288,83 €	54 288,83 €
Chemin des Gayères	12 936,60 €	12 936,60 €	0
TOTAL	121 514,26 €	67.225,43 €	54 288,83 €

La commune de St Blaise du Buis paie les factures TTC à l'entreprise et perçoit les subventions.

La commune de St Blaise du Buis perçoit le fonds de compensation de la TVA sur la totalité des travaux

La commune de St Blaise du Buis dresse un état des charges HT et des produits et calcule le reste à charge à reverser par la commune de Réaumont.

La commune de Réaumont reverse à la commune de St Blaise du Buis la somme due au titre d'un fonds de concours, article 20414 dans les 30 jours suivant la réception du tableau récapitulatif.

Ces montants seront ajustés en fonction du coût réel de réalisation des travaux.

La commune de Réaumont verse à la commune de St Blaise du Buis une avance s'élevant à 30% du montant HT des travaux qui la concerne à date de démarrage du chantier, somme arrêtée entre les parties à $56021,20 * 30\% = 16806,36 \text{ €}$

Toutes autres modalités d'organisation et de suivi du chantier sont précisées dans la convention entre les parties

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 14 voix

AUTORISE le Maire à signer la convention financière entre la commune de St Blaise du Buis et la commune de Réaumont précisant les modalités d'organisation administratives techniques et financières des travaux de réfection des voiries du Guichard et des Gayères, Convention jointe à la présente délibération

DIT que la présente décision est transmise au trésorier de Voiron

CONFIRME que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental de l'Isère, demande de subvention portée par la commune de St Blaise du Buis et que la présente décision est également transmise au Conseil Départemental de l'Isère pour information.

Délibération N°07 -2021

Objet : Tableau des effectifs – mise à jour avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2021

L'article 30 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » a institué les Lignes Directrices de Gestion (LDG) au sein de la fonction publique.

Les Lignes Directrices de Gestion des collectivités sont destinées à organiser la gestion des ressources Humaines dans chacune des collectivités et à mettre en œuvre les outils de pilotage et de management tels que :

- Les règles de promotion interne
- Les objectifs à atteindre en termes d'avancements de grade et d'échelons
- Le Rifseep
- Le règlement des heures supplémentaires
- La mise à jour du tableau des effectifs
- L'organigramme cible
- Le plan de formation

L'élaboration de la Ligne Directrice de Gestion de la collectivité nécessitera la constitution d'un groupe de travail paritaire constitué d'élus et de représentants des agents.

Il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le tableau à jour des effectifs de la collectivité annexé à la présente délibération, au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix

Contre : 01 voix contre – Sylviane **BOIS**

ADOPTE le présent tableau des effectifs

CONFIE LE SOIN aux services administratifs de mettre en œuvre les présentes dispositions.

DIVERS ET COMMUNICATION :

Voirie :

- Une protection autour du transformateur du moulin sera installée
- Les panneaux signalant une interdiction de stationner seront remis, route du Bayard

Le prochain conseil municipal est fixé au mois de février (date à déterminer)

La séance est levée à 20 heures

Le Maire

Patrick MOREL

Suivent les signatures au registre